

DOSSIER

La pénurie de traitement gagne les départements

Alors que la répartition des lieux de stockage des déchets pose problème, plus de 80 % des ordures collectées échouent encore dans les décharges et les incinérateurs

►►► Bernard Hérodin, directeur général d'Éco-emballages. Ces poubelles dédiées au recyclage échouent alors en décharge ou dans les incinérateurs.

► **Dépolluer, recycler, réutiliser.** Toute une série de déchets doivent dorénavant être détournés de la poubelle tout-venant, être déposés dans les bacs ad hoc des magasins, apportés en déchetterie ou recyclée, pour être dépollués et recyclés ou remis en état et réutilisés. Aux piles (à choisir rechargeables) se sont ajoutés les ampoules (à choisir basse consommation) et les équipements électriques et électroniques, dont les déchets augmentent de 3 à 5 % par an et pour lesquels les distributeurs sont tenus de pratiquer le « un pour un » – soit la reprise du vieux réfrigérateur ou téléviseur contre le nouveau. Le textile lingé de maison et les chaussettes viendront dans quelques mois allonger cette liste, puis ce sera au tour des meubles. Seuls 50 000 des 120 000 tonnes de textiles usagés sont actuellement collectés. « Ils peuvent être recyclés dans l'industrie du rembourrage et de l'assuyage », précise Sylvain Pasquier, de l'Ademe. Sont attendus aussi les déchets d'activité de soin, les pigments et brancards (telles les seringues) que les pharmaciens auront obligation de reprendre comme les vieux médicaments (en dépit de leur absence d'information sur le sujet).

« **Derrière un téléphone se cachent 75 kg de déchets de sa conception à sa fin de vie.** »

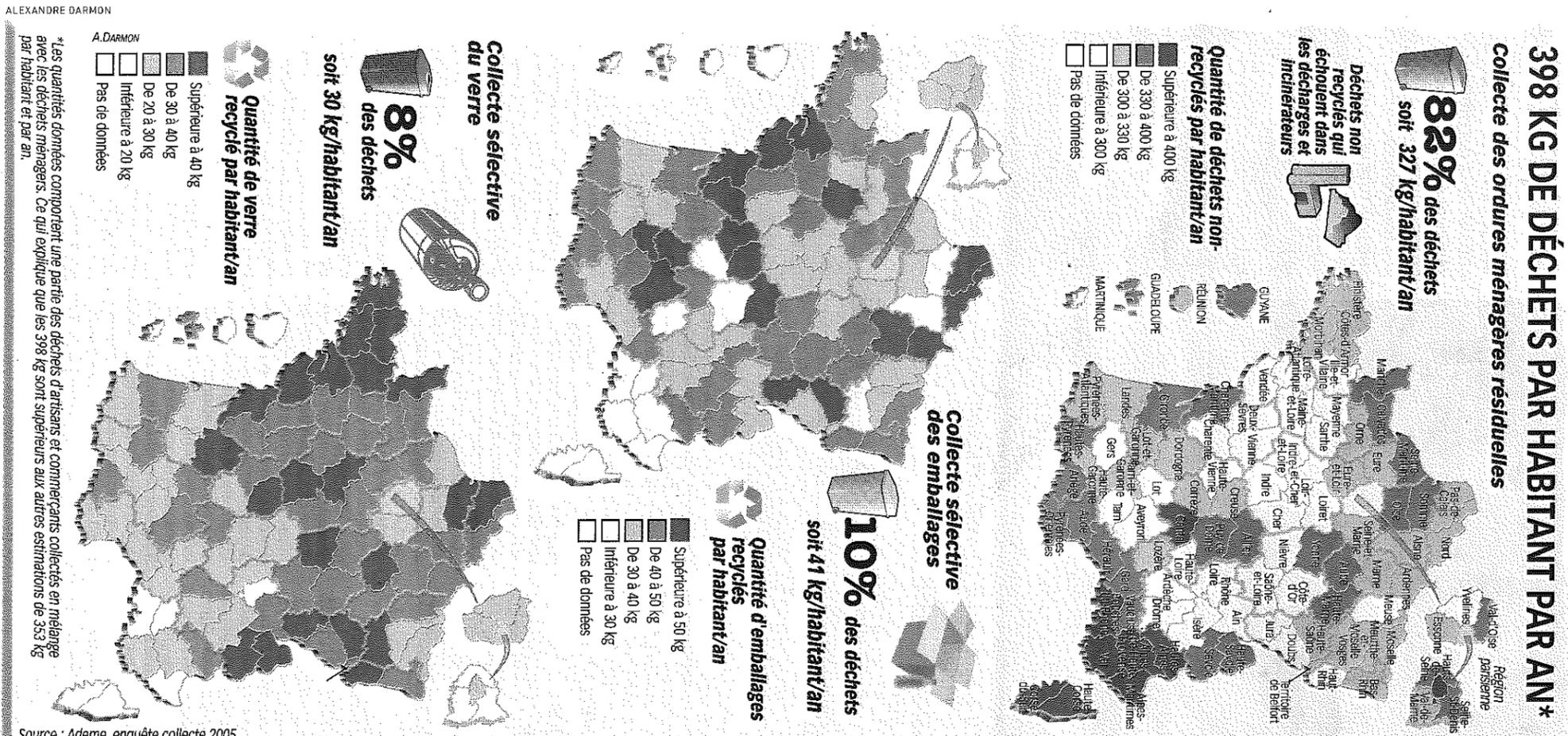
► **Opter pour le « stop pub. »** Petite mesure pour grands effets. L'étiquette Stop pub, apposée sur la boîte aux lettres, allège la poubelle de 17 kg d'imprimés publicitaires non sollicités. Seuls 5 % des ménages en sont pour l'instant équipés.

► **Renouer avec la sobriété.** « Les nouveaux objets, type lecteur MP3 ou téléphone, sont pourvus de très gros emballages qui ont une fonction anti-rob, signale Bernard Hérodin. « Et sait-on que derrière un téléphone se cachent 75 kg de déchets de sa conception à sa fin de vie ? ». Interrogé-t-il. A raison d'un nouveau téléphone mobile tous les vingt mois, ceux-ci engendrent une jolie montagne de déchets.

La surconsommation, le renouvellement rapide des équipements, le nomadisme, le grignotage et le préemballé sont des causes d'infatigable de déchets. Inversement, les repas cuisinés à la maison à partir de produits frais font instantanément maigrir les poubelles. Mais ces changements de comportements doivent encore se faire dans la discrétion. Au printemps dernier, Angers a dû édulcorer images et slogans de sa campagne de prévention « Boire de l'eau du robinet, ça coule de source » ou « Les objets jetables, c'est rasoir », pour éviter de dénigrer des secteurs industriels, comme le lui a rappelé un avis défavorable du Bureau de vérification de la publicité.

MARIE VERDIER

(1) Tous les chiffres sont donnés par habitant et par an. Les données proviennent des études de l'Ademe.



« **D**'une situation de pénurie, nous passerons à une situation de crise », conclut le rapport d'évaluation sur l'élimination des déchets du Commissariat général du Plan en 2004. Quatre ans plus tard, le diagnostic n'est guère plus optimiste. Nombre d'installations de traitements, incinérateurs mais surtout décharges, arrivent en fin de vie, à un moment où il devient de plus en plus problématique de les remplacer en raison de l'opposition croissante des habitants. Il est vrai aussi que la création de nouveaux sites est jusqu'ici restée la solution de facilité, ce qui explique la croissance continue des déchets et le faible développement des filières alternatives de valorisation et de recyclage. Selon l'étude de l'Ademe sur « la pénurie d'exutoires », l'autonomie des départements – qui ont obligation de définir des plans d'élimination des déchets – pour le traitement des déchets résiduels est d'environ 60 %. « Si nombre des projets en cours avaient du mal à aboutir, la situation générale pourrait fortement se dégrader », conclut l'étude réalisée par Bernard Begnaud.

« **Pour éviter la crise, il est fréquent que les préfets autorisent des extensions de décharges, cela permet de gagner quelques années** », constate Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, association réunissant des collectivités locales soucieuses de la gestion des déchets. Autre exutoire fréquent : le transport des déchets vers des décharges éloignées. C'est ce que pratiquent les communes du bassin d'Arcachon (Gironde), qui se sont déchirées sur le devenir de leurs déchets après la fermeture du centre d'enfouissement d'Audenge, au point de dissoudre leur syndicat de gestion des ordures ménagères (le feu Sytomog). Faute de nouveau site, elles expédient leurs déchets à la décharge de Bègles pour un surcoût de transport évalué à 900 000 € par la communauté de communes.

Certains départements deviennent de facto, en raison de leurs capacités de stockage, les poubelles de la France.

Certains départements tels la Mayenne, l'Orne ou le Lot-et-Garonne deviennent de facto, en raison de leurs capacités de stockage, les poubelles de la France. Ainsi officiellement le Finistère ne stocke que 6 % de ses déchets, selon les statistiques sur les capacités de traitement du département. C'est ignorer que celui-ci, faute de site d'enfouissement, expédie la quasi-totalité de ses déchets résiduels qui seront mis en décharge vers le Morbihan et, plus encore, vers le site d'enfouissement de Change en Mayenne. L'Ille-et-Vilaine fait de même. Ce qui représenterait en 2004 quelque 5 500 camions sur les routes, transportant 52 000 tonnes. Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) a choisi, après la fermeture de son centre d'enfouissement technique de Cuneix, la route vers la Mayenne. Les exemples sont légion.

« **Il faudra rétablir le principe de proximité pour la gestion des déchets** », estime Nicolas Garnier. Et augmenter la part restée très marginale des déchets recyclés, qu'il s'agisse des déchets organiques à valoriser en compost ou méthanisation, ou des déchets matières. « **Il faut créer des filières, comme cela a été fait pour une partie des emballages ou pour les équipements électriques** », poursuit Nicolas Garnier. Or, jusqu'à présent, les trois quarts du contenu des poubelles restent exempts de toute éco-contribution : cette taxe, intégralement dédiée au financement de la fin de vie des produits, permet d'organiser leur collecte, traitement, dépollution et recyclage. Par ricochet, impose aux producteurs d'améliorer la conception et la fabrication de leurs produits.

M. V.